



## DEMANDE DE BOURSE NATIONALE POUR RENTREE EN LYCEE

**Un dossier de demande de bourse Nationale pour la rentrée de septembre 2016 a été donné à votre enfant**

Ce dossier doit être IMPERATIVEMENT déposé à **Mme VIENNE, aux récréations de l'après midi**, (bureau de la vie scolaire) **avant le 27 mai 2016**. Les dossiers seront correctement et lisiblement rempli : écrire en majuscule sans rature ni surcharge, et ne remplir que les zones réservées à la famille.

⚡ **Qui peut déposer une demande de bourse ?**

- Un élève de 3<sup>ème</sup> boursier ou non boursier à ce jour mais susceptible après consultation des barèmes, d'être boursier en seconde.
- L'élève susceptible d'être admis en 3<sup>ème</sup> domaine professionnel de lycée professionnel.
- Un élève de 4<sup>ème</sup> susceptible d'être admis en 3<sup>ème</sup> prépa – pro.

Les pièces justificatives demandées à joindre obligatoirement :

- **Photocopie de l'avis d'imposition 2015 (sur les revenus 2014) précisant de manière lisible le Nom et le revenu fiscal de référence.**

SELON VOTRE SITUATION	PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR
Si vous êtes divorcé(e) ou séparé(e)	La copie du jugement indiquant les dispositions relatives à la résidence de l'enfant et à la pension alimentaire versée, et attestation de paiement CAF.
Si vous vivez en concubinage	L'avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014 de votre concubin(e)
En cas de changement de votre situation (décès, divorce, séparation, perte d'emploi, invalidité) entraînant une diminution de ressources en 2015 :	L'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015, dès sa réception Tout justificatif de la modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources en 2015 et attestation CAF
En cas de changement de votre situation familiale (décès de l'un des parents, divorce, séparation) qui entraînera une diminution de ressources du foyer fiscal en 2016 :	Justificatif de modification de situation familiale – attestation de paiement de la CAF ; Si les revenus du demandeur de la bourse sont en diminution en 2015, fournir l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 (dès réception).
Si l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition 2015	L'attestation de la CAF indiquant les personnes à votre charge. Justificatif du changement de résidence de l'enfant.
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	La copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille et attestation de la CAF